



GM/PR  
Affaire suivie par :  
Ville de Gennevilliers  
Philippe.ratio@ville-gennevilliers.fr

DRIEAT / SCDD  
Département Evaluation Environnementale  
A l'attention de l'Autorité Environnementale  
12, cours Louis Lumière  
CS 70027  
94307 Vincennes Cedex

Gennevilliers, le 06 juillet 2021

**Objet** : Saisine de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une procédure d'évaluation environnementale au cas par cas pour le projet de mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers relatif à la ZAC sud Chanteraines

Madame, Monsieur,

Afin de poursuivre la mise en œuvre d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Gennevilliers relative à la ZAC sud Chanteraines engagée par arrêté n°2021/06 du Président en date du 15 janvier 2021, je souhaite saisir l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le projet de note de présentation et de règlement liés à la procédure de mise en compatibilité du PLU.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine reste à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Georges MOTHRON

Maire d'Argenteuil  
Président de Boucle Nord de Seine